

ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

ELECTIONS AU CONSEIL DU DEPARTEMENT DE CHIMIE DE L'UFR SCIENCES D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

SCRUTIN DES 18 et 19 octobre 2021

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil du département de Chimie de l'UFR SCIENCES en date du 10 septembre 2021;
Vu les listes de candidatures déposées et dont la recevabilité a été établie à la date du 01 octobre 2021;

Article 1er:

Dans le cadre de l'élection des représentants du collège **B** au conseil du département de Chimie de l'UFR SCIENCES, qui aura lieu le **lundi 18 octobre 2021 de 09 h 00 à 17 h 00 et mardi 19 octobre 2021 de 09 h 00 à 15 h 30**, les listes de candidatures suivantes ont été déclarées recevables à la date du 1^{er} octobre 2021 :

- AMUCHIM
- ChimAct

Article 2:

Les dispositions de cet arrêté seront modifiées, le cas échéant, en cas de modification des listes avant le 7 octobre 2021 - 12h- ou de dépôt de nouvelles listes. Un arrêté récapitulant les listes déclarées recevables à l'issue du délai réglementaire de dépôt ou de modification desdites listes sera établi.

Article 3:

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR SCIENCES ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR SCIENCES.

Article 4:

La Directrice de l'UFR SCIENCES est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1er octobre 2021

Pour Le Président Eric BERTON et par délégation, la Directrice de l'UFR SCIENCES

Laurence MOURET

JM